

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 29 août 2025 à 20h30

Convoqué le 25 août 2025, le Conseil municipal de Naisey-les-Granges s'est réuni en mairie, le vendredi 29 août 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur le maire, Jacky MOREL.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Claude BELIARD, Adeline CARLOT, Michel CRETIN, Bastien FRANSIOLY, Eric LIMACHER, Jean-Luc MARGUET, Estelle MATHEY, Jacky MOREL, Maud QUINET, Pascal SAPOLIN, Sandrine SAPOLIN.

Absents ayant voté par procuration : Etienne BIZE à Jean-Luc MARGUET, Christophe RUBRECHT à Eric LIMACHER.

Absents excusés : Jean-Michel ALEX, Philippe VUILLEMIN.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil municipal élit Estelle MATHEY, secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

1. Procès-verbal du Conseil municipal du 27 juin 2025
2. Urbanisme
3. Autorisation de passage BALISE 25
4. RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)
5. Adhésion du SIE Vellerot-lès-Vercel au SIEHL
6. Salle La Canopée
7. Cimetière
8. Petite enfance
9. Voirie et terrains communaux
10. Questions diverses

1. Procès-verbal de la réunion du 27 juin 2025

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 27 juin 2025 est arrêté et signé par le maire et la secrétaire de séance de la précédente réunion.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 3

2. Urbanisme

Rapporteur : Jacky MOREL

► Déclarations préalables :

PACK SERENITE	Installation de panneaux photovoltaïques	3 rue des Pellerets (refus tacite)
CORDIER Sébastien	Construction d'un carport	7 impasse Combe Belin (accord)
CORDIER Sébastien	Construction d'un abri de jardin	7 impasse Combe Belin (accord)
VERNEREY Arnaud	Création d'une ouverture en façade	19 rue Tavernier (accord)
RAHON Dominique	Construction d'une pergola	3 impasse des Vergers (accord)
MILLOT Gaëlle	Installation d'une pompe à chaleur	5 rue de la Vanne (accord)

3. Autorisation de passage BALISE 25

Rapporteur : Jacky MOREL

DÉLIBÉRATION N° 2025.36

L'association Balise 25 organise en juillet 2026 une course d'orientation et souhaite son passage sur le massif forestier de la Côte.

Le Conseil municipal autorise le passage de la course d'orientation organisée par Balise 25 sur le territoire de la commune en juillet 2026.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4. RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Rapporteur : Jacky MOREL

DÉLIBÉRATION N° 2025.37

Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

La ville de Saône est commune d'accueil pour le fonctionnement du RASED pour notre secteur.

Une convention de participation financière est établie, fixant les règles entre les collectivités concernées (1 € par an par enfant scolarisé dans la commune).

Le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5. Adhésion du SIE Vellerot-lès-Vercel au SIEHL

Rapporteur : Jacky MOREL

► **Adhésion du SIE Vellerot-lès-Vercel au SIEHL, dissolution du SIEVV et adhésion des communes de Vellerot-lès-Vercel, Villers-Chief et Villers-la-Combe**

DÉLIBÉRATION N° 2025.38

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Vellerot-lès-Vercel a sollicité une adhésion au Syndicat mIxe des Eaux de la Haute-Loue au 1er janvier 2026.

Il précise que le Comité syndical du 17 juin 2025 a validé par délibération cette demande.

En application des dispositions du CGCT, la présente délibération est soumise à l'accord des collectivités membres du SIEHL, qui doivent se prononcer dans les conditions de majorité qualifiée prévues par les textes.

La décision finale sera prise par arrêté de Monsieur le Préfet du Doubs ;

L'exposé du maire entendu et après avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Accepte l'adhésion du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Vellerot-lès-Vercel au SIEHL à compter du 1er janvier 2026
- Prend acte des conséquences de cette décision, à savoir une dissolution de plein droit du SIEVV à cette même date, une substitution du SIEHL à ce dernier et une adhésion des communes de Vellerot-lès-Vercel, Villers-Chief et Villers-la-Combe au SIEHL

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

6. Salle La Canopée

Rapporteur : Jacky MOREL

► **Salle La Canopée – Tarifs de location**

DÉLIBÉRATION N° 2025.39

Le maire propose de fixer les tarifs de location de la salle La Canopée de la façon suivante :

Tarifs pour les particuliers

	Week-end	Journée (en semaine)
Naisey-les-Granges	300 €	100 €
Communes de la CCPHD	650 €	200 €
Extérieur	800 €	300 €
<i>Option Borne électrique</i>	<i>100 €</i>	<i>30 €</i>
<i>Option régie mobile</i>	<i>50 €</i>	<i>50 €</i>

Tarifs pour les obsèques

Défunt	Tarif
Naisey-les-Granges	50 €
Extérieur	100 €
<i>Option Borne électrique</i>	30 €

Tarifs pour les associations (SIRET obligatoire)

Siège social	Week-end	Nouvel an	Journée (en semaine)
Naisey-les-Granges (intérêt collectif)	3 gratuits au-delà 100 € (appréciation du maire)	50 €	Gratuit
Naisey-les-Granges (sans intérêt collectif)	300 €		100 €
Communes de la CCPHD	500 €		150 €
Extérieur	650 €		250 €
<i>Option Borne électrique</i>	100 €	30 €	30 €
<i>Option régie mobile</i>	50 €	50 €	50 €

Caution : 4 000 € pour toutes les locations

Communes de la CCPHD : 46 communes

Adam-lès-Vercel, Avoudrey, Belmont, Bouclans, Bremondans, Chaux-lès-Passavant, Chevigney-lès-Vercel, Consolation-Maisonnettes, Courtetain-et-Salans, Dompnel, Épenouse, Épenoy, Étalans, Étray, Eysson, Fallers, Flangebouche, Fournets-Luisans, Fuans, Germefontaine, Gonsans, Grandfontaine-sur-Creuse, Guyans-Durnes, Guyans-Vennes, La Sommette, Landresse, Laviron, Les Premiers Sapins, Longechaux, Longemaison, Loray, Magny-Châtelard, Orchamps-Vennes, Orsans, Ouvans, Passonfontaine, Pierrefontaine-les-Varans, Plaimbois-Vennes, Valdahon, Vellerot-lès-Vercel, Vennes, Vercel-Villedieu-le-Camp, Vernierfontaine, Villers-Chief, Villers-la-Combe, Voires.

Extérieur : 9 communes

Champlive, Côtebrune, Dammartin-les-Templiers, Glamondans, La Chevillotte, L'Hôpital-du-Grosbois, Mamirolle, Nancray, Osse.

Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs de location de la salle La Canopée tels que présentés ci-dessus.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2024.39 du 12 juillet 2024.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

► Salle La Canopée – Tarifs de remplacement de matériels mis à disposition

DÉLIBÉRATION N° 2025.40

Lors de la location de la salle La Canopée, un état des lieux est établi portant désignation de la vaisselle ou du matériel mis à disposition des utilisateurs.

Dans certains cas, la commune peut constater une détérioration, une casse ou une perte concernant cette vaisselle ou ce matériel prêté.

Par conséquent, il importe que soit déterminé un barème tarifaire afin d'en exiger le remboursement par l'émission d'un titre de recettes.

Il est proposé, en annexe, un tableau récapitulant le matériel ou la vaisselle susceptible d'être mis à disposition, avec indication du tarif unitaire dans le cas où un remplacement serait nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe le barème tarifaire (annexe ci-dessous) du matériel à remplacer en cas de détérioration, casse, ou perte lors de la location de la salle La Canopée.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

ANNEXE

VAISSELLE	Prix unitaire TTC
ASSIETTE CREUSE XTANBUL 22 CM	8.00 €
ASSIETTE PLATE X TANBUL D250 MM	10.00 €
ASSIETTE PLATE A DESSERT 21 CM	8.00 €
BOL XTANBUL 120 MM	8.00 €
CORBEILLE A PAIN INOX 265 MM	10.00 €
COUTEAU CUISINE 20 CM CLASSIC	40.00 €
COUTEAU OFFICE LAME 9 CM	6.00 €
COUTEAU PAIN 25 CM JAUNE	30.00 €
COUTEAU TABLE RESTO MICRODENTE	4.00 €
CUILLERE A CAFÉ RESTO	2.00 €
CUILLERE DE SERVICE INOX UNI	7.00 €
CUILLERE A SOUPE	2.00 €
ESSOREUSE SALADE SWING XL	260.00 €
FLUTE 14,5 CL	3.00 €
FOURCHETTE DE SERVICE INOX UNI	7.00 €
FOURCHETTE TABLE RESTO	2.00 €
LOUCHE DE SERVICE INOX UNI	8.00 €
MACHINE A CAFÉ THERMOS EXCELSO T	Remplacement à neuf
OUVRE BOITE SESAME S/CARTE	6.00 €
PASSOIRE FRUITS INOX 250 MM	30.00 €
PELLE A TARTE TRANSPARENTE 285	17.00 €
PERCOLATEUR 100 TASSES 15 L	Remplacement à neuf
PERCOLATEUR 50 TASSES	Remplacement à neuf
PICHET EN VERRE 1,3 L	10.00 €
PLANCHE A DECOUPER 530X25X15	50.00 €
PLAT OVALE INOX 38X25 CM	28.00 €
PLATEAU DE SERVICE 460X360 GRIS	20.00 €
RAMASSE COUVERTS	18.00 €
RAMASSE COUVERTS <u>COUVERCLE</u>	15.00 €
SOUPIERE/SALADIER INOX 4 L	40.00 €
TASSE THE 15 CL NOOS	10.00 €
TIRE BOUCHON PLIANT PULLTAPS	15.00 €
VERRE A PIED AMELIA 16 CL	7.00 €
VERRE A PIED AMELIA 19 CL	7.00 €
VERSEUSE IX 2 L DOUBLE PAROIS	Remplacement à neuf

MATERIEL DE NETTOYAGE ET MOBILIER	Prix unitaire TTC
ASPIRATEUR KARCHER	Remplacement à neuf
BARRES INTER-RANGÉES (association uniquement)	Remplacement à neuf
CHAISES	230.00 €
CHARIOTS CUISINE	Remplacement à neuf
CINTRES BOIS	5.00 €
KIT DE RECURAGE	Remplacement à neuf
REGIE MOBILE	Remplacement à neuf
TABLES (1,8 m x 0,80 m)	Plateau: 300 € Table entière: 570 €

SECURITE	Prix unitaire TTC
BLOCS DE SECURITE	Remplacement à neuf
EXTINCTEURS 2 KG CO2 (cuisine)	
EXTINCTEURS 6 LITRES EAU (salle, entrée)	
PANNEAUX DE SIGNALISATION	
PLAN ÉVACUATION	
PLAN INTERVENTION	

7. Cimetière

Rapporteur : Jacky MOREL

Une rencontre avec M. SITZ de l'association API 25 est prévue pour organiser les travaux de reconstruction du mur d'enceinte.

La commission d'appel d'offres sera convoquée prochainement.

8. Petite enfance

Rapporteur : Jacky MOREL

Compte-tenu des difficultés rencontrées par l'association les minis Pouces de Naisey dans le fonctionnement de la MAM, le Conseil municipal décide de suspendre la facturation des loyers dans l'attente d'une augmentation de la fréquentation permettant une amélioration de la situation financière.

Cette décision reflète la volonté du Conseil municipal de maintenir un service pour la petite enfance.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

9. Voirie et terrains communaux

Rapporteur : Jacky MOREL

► Déclassement du domaine public des parcelles B 399, B 400, ZC 100 et ZC 101

DÉLIBÉRATION N° 2025.41

Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, « un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement. »

Vu la situation des immeubles ci-dessous sis à Naisey-les-Granges, constatés aux termes d'un document d'arpentage établi par le cabinet de géomètres-experts Emilien KURY à Besançon (Doubs), qui ne sont plus affectés à un service public.

- **Section B n° 399** d'une contenance de 16 centiares
- **Section B n° 400** d'une contenance de 1 are et 35 centiares
- **Section ZC n° 100** d'une contenance de 30 centiares
- **Section ZC n° 101** d'une contenance de 91 centiares

Il n'a pas été fait d'enquête publique en vertu de l'article L141-3 du Code de la voirie routière compte tenu qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte de la voie.

Vu la réalisation du projet suivant : Vente de biens immobiliers.

Monsieur le maire propose le déclassement des immeubles cités ci-dessus et leur intégration dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de déclasser des immeubles sis à Naisey-les-Granges cités ci-dessus, constatés aux termes d'un document d'arpentage établi par le cabinet géomètres-experts Emilien KURY à Besançon (Doubs), et de les intégrer dans le domaine privé de la commune.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

► Echange de terrains avec soulte entre la commune et M. Bernard PERROT-MINOT

DÉLIBÉRATION N° 2025.42

Sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- 1- La cession, par la commune de Naisey-les-Granges, à titre d'échange au profit de Monsieur Bernard PERROT-MINOT, demeurant à Naisey-les-Granges (Doubs), 1 Le Grand Plain, les parcelles suivantes sises à Naisey-les-Granges :
 - **Section B n° 399** d'une contenance de 16 centiares (provenance domaine public déclassé)
 - **Section B n° 400** d'une contenance de 1 are et 35 centiares (provenance domaine public déclassé)
 - **Section ZC n° 100** d'une contenance de 30 centiares (provenance domaine public déclassé)
 - **Section ZC n° 101** d'une contenance de 91 centiares (provenance domaine public déclassé)

2- L'acquisition, par la commune de Naisey-les-Granges, à titre de contre-échange, sur Monsieur Bernard PERROT-MINOT, demeurant à Naisey-les-Granges (Doubs), 1 Le Grand Plain, en contrepartie de la cession ci-dessus relatée, des parcelles suivantes sises à Naisey-les-Granges :

- **Section ZC n° 103** d'une contenance de 1 are et 10 centiares (provenance division de la parcelle ZC 23)
- **Section ZC n° 105** d'une contenance de 95 centiares (provenance division de la parcelle ZC 25)
- **Section ZC n° 107** d'une contenance de 68 centiares (provenance division de la parcelle ZC 62)

Toutes les parcelles sont évaluées sur la base de 0,30 € le mètre carré.

Les parcelles ci-dessus proviennent de la division de parcelles constatée par un document d'arpentage établi par le cabinet de Géomètres-Experts Emilien KURY à Besançon.

Les parcelles cédées par la commune de Naisey-les-Granges sont évaluées à la somme de 81,60 €.

Les parcelles cédées par Monsieur Bernard PERROT-MINOT sont évaluées à la somme de 81,90 €.

En conséquence, une soulte d'un montant de 0,30 € est à la charge de la commune de Naisey-les-Granges. Compte-tenu du montant, cette soulte ne sera pas payée.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Comme condition expresse du présent échange, la commune déclare se désister de l'action en répétition pouvant résulter à son profit de l'article 1705 du Code civil, pour le cas où elle viendrait à être évincée de l'immeuble reçu par elle en contre échange.

En conséquence, elle renonce à l'exercice de toute action réelle sur les immeubles échangés, se réservant seulement pour le cas d'éviction une action personnelle en dommages-intérêts.

3- De donner tous pouvoirs à Monsieur le maire pour réaliser cette opération et de l'autoriser à signer tous les actes et pièces y afférents.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

10. Questions diverses

Rapporteur : Jacky MOREL

➤ Randonnée gourmande : l'ESM Handball (Mamirolle) organise cette manifestation sur le territoire de la commune le 7 septembre. La commune met à disposition son hangar pour l'organisation de cette randonnée.

➤ La sapinette : l'association Vélo loisirs Nancray organise sa traditionnelle randonnée pédestre et VTT le 28 septembre. Le passage sur le territoire de la commune se fera le long de la forêt de Brillin.

➤ Groupe scolaire :

- le maire informe le Conseil municipal que M. Jean-Marie GUILLEMIN a repeint gracieusement les murs extérieurs de l'école et le support du panneau d'identification du lieu. La commune lui adresse ses très vifs remerciements pour son travail et sa générosité.

- Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de participer financièrement au prochain voyage scolaire à hauteur de 100 € par enfant.

➤ Date à retenir :

19 septembre Réunion du Conseil municipal à 20h30

Le maire lève la séance à 23h05.

Le maire,
Jacky MOREL
(Original signé)

La secrétaire de séance,
Estelle MATHEY
(Original signé)

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 5 septembre 2025.